



PV SCJA du 24 Janvier 2022

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Validations rapports : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19

Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15 : Guessoum Oussama 0783348866

Désignations observateurs, accompagnateurs : Issa Ghadab 06-52-68-08-97

Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

Lorsque vous avez une information concernant votre rencontre (inversion du match, ou non déroulement de la rencontre).

Merci de faire suivre l'information à votre désignateur au cas où une modification d'arbitre est faite

COVID

EN ATTENTE DES NOUVELLES CONSIGNES FEDERALES SUR L'APPLICATION DES MODALITES DU PASS VACCINAL.

Les clubs sont tenus d'informer impérativement M. BARSOTTI (référant COVID) du DLF au 06/74/09/64/01.

Avant d'entreprendre toutes démarches sportives et administratives concernant le report des rencontres en lien avec le COVID.

INFO ARBITRES

Des cartes d'arbitrage sont arrivées au district. Elles sont à votre disposition à la commission des arbitres.

A L'ATTENTION DES OBSERVATEURS

La CDA demande à tous les observateurs de garder une copie de leur rapport.

En cas d'invalidation de votre rapport par le valideur, il vous sera plus facile de le retaper avec les corrections.

La SCJA demande aux jeunes arbitres qui ne vont pas à leur match en dernière minute. Ils doivent obligatoirement prévenir leur désignateur et lui signaler s'ils sont observés afin de prévenir l'observateur et éviter un déplacement inutile.

INFO IMPORTANTE CONCERNANT LE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE EN PERIODE HIVERNALE

Par temps hivernal, Messieurs les arbitres, contrôleurs, et observateurs, vous êtes priés de vous renseigner auprès des clubs de la tenue de la rencontre, avant de vous déplacer.

Aviser vos désignateurs en cas de match remis en dernières minutes.

COURRIERS RECUS

E.S Veauche : Lu noté report de match cause covid. U15

GRP Dervaux : Lu noté report du match cause covid. U18

AVS Astree : Lu noté demande report de match cause covid. U13

Ecotay Moingt : Lu noté demande de report des deux matchs U15

Feurs Forez en Donzy : Lu noté report de match U18 avec accord du président de la commission jeunes.

Lignon Football club : Lu noté report de match cause covid U15

Rhins Trambouze : Lu noté report de match cause covid U13

Haut Pilat interfoot : Lu noté modification terrain U18 D1 et U18 D4 U15 D2

Anzieux Foot : Lu noté effectif insuffisant pour la rencontre U18 D3

Mme Guerin Sandy : Lu noté problème de FMI

Avenir cPays de Coise : Lu noté la réponse vous a été faite par mail.



Ripagerien rive de gier : Lu noté demande de report de match à l'équipe adverse suite à un décès
Ripagerien rive de gier : Lu noté report de match cause covid U14
Roannais Foot 42 : lu noté modification de terrain pour la rencontre U14 D1

IMPAYES

Thomas mathis : Dossier traité.

PETIT RAPPEL POUR LES INDISPONIBILITES

Devant certains dysfonctionnements la CDA rappelle aux arbitres que toutes les indisponibilités doivent être obligatoirement saisies sur votre compte MYFFF.

Une indisponibilité envoyée par mail, par courrier, ne peut rester qu'informelle. Elle doit être accompagnée de la saisie sur MYFFF.
Une absence à un match résultant d'une indisponibilité non saisie informatiquement équivaldra à une « absence injustifiée » avec application du barème du règlement intérieur.

En cas de problème pour la saisie d'une indisponibilité veuillez-vous rapprocher de votre désignateur.

L'UNAF

Pour les retardataires les jouets restent disponibles jusqu'au 31 janvier au DLF dernier délai.